

**Rapport de la commission chargée du préavis n° 42/2023 :  
« Demande d'un crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires  
du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Ursula André ( 1<sup>er</sup> membre), Madame Liliane Gavillet, Messieurs Christian Baumgartner, Pawel Grabarz et Jean-Emmanuel Pegada s'est réunie à 3 reprises.

- une 1<sup>ère</sup> fois ,le 9 juin 2023 aux Abériaux, dans les vestiaires du FC Prangins Sport, (Mme. Gavillet et M. Baumgartner, étaient excusés) La visite était commentée par Monsieur Igor Diakoff, Municipal, ainsi que par Monsieur Damien Rubis responsable du service « Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales. ». La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les éclaircissements apportés.

- les 2 autres rencontres se sont déroulées les 12 juin et 9 août 2023 en présence de tous les membres.

Le préavis qui nous est proposé ici, ne figure pas dans le planning des préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 par la Municipalité, dans sa communication de décembre 2022.

Lors de la visite des vestiaires du FC Prangins, la commission s'attendait à découvrir des locaux vétustes et défraîchis , avec des odeurs de moisissure. Quelle ne fut pas la surprise de constater que les installations étaient en très bon état, et que ni les carrelages, ni les sanitaires et ni les vestiaires ne nécessitaient une rénovation urgente comme décrite dans le préavis ! Certes, quelques joints de carrelages méritent un rafraîchissement , mais ,à notre sens,

aucune rénovation de cette ampleur ne paraît nécessaire et encore moins la dépense d'un montant exorbitant prévu pour ces travaux.

Les plans et les montants des travaux sont fournis par le bureau « Architecture Patrimoine de Constance Pijselman ». Seules quelques modestes modifications des répartitions des lieux seraient réalisables. Les maigres avantages qui en découleraient ne seraient réduits qu'à la restitution du dépôt utilisé par le restaurateur, ainsi que deux demis-vestiaires d'env. 14m<sup>2</sup> (y.c. les douches), petits et difficile d'accès aux tailles adultes.

Le préavis est lacunaire et s'étend trop sur l'ensemble du bâtiment des Abériaux et la clause du besoin du FC n'est pas explicitement développée. Le club de Prangins est certes un club vivant. Il bénéficie déjà de structures correctes. Ses membres actifs ne sont pas majoritairement pranginois. Notre Commune doit être en possession de la vue d'ensemble des nécessités des modifications des terrains, des bâtiments et des infrastructures des Abériaux. Elle doit prioriser ses investissements et les attribuer essentiellement aux besoins de toute sa population.

La Commission estime, qu'au vu des nombreux projets conséquents qui attendent des décisions du Conseil communal, que cette dépense serait totalement disproportionnée.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de refuser le crédit demandé de CHF 360`000.- TTC.

## **Le Conseil communal de Prangins**

vu le préavis n° 42/2023 concernant la demande de crédit de CHF 360`000.- TTC pour la rénovation des vestiaires situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux

vu le rapport de la commission chargée de cet objet

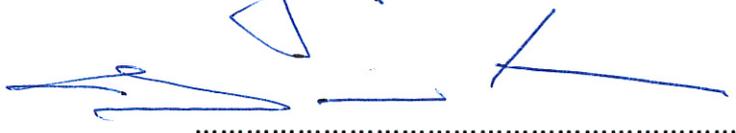
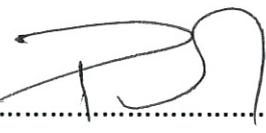
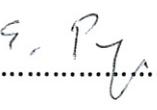
oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

- **de refuser** un crédit de CHF 360`000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins.

Prangins, le 21 août 2023

Ursula ANDRE (1 <sup>er</sup> membre)	 .....
Liliane GAVILLET	 .....
Christian BAUMGARTNER	 .....
Pawel GRABARTZ	 .....
Jean-Emmanuel PEGADA	 .....